

Le Hélot



N° 27

Commune d'Ugny le Gay

Responsable de la rédaction: Sylvie LELONG

Juin 2019



Comme tous les ans, il y avait beaucoup de monde aux voeux conjoints du Maire, de la Municipalité et du Comité des Fêtes d'Ugny le Gay... Un succès qui dure...

Edito du Maire: Chers administrés,

Nous vous présentons aujourd'hui un "Hélot" chargé et très instructif... A travers ce bulletin municipal, nous essayons de partager avec vous un maximum d'informations sur le fonctionnement de la vie communale et de la gestion de notre territoire. Nous essayons de vous rendre compte du travail réalisé et surtout à réaliser. Nous vous racontons tout ce qui touche la vie des habitants, tant au niveau des festivités qu'au niveau des relations humaines.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été et bonne lecture à tous!

État civil:



Nous avons la douleur de vous faire part des décès de trois personnes qui ont compté pour notre village:



Ginette Lelong, épouse de Marcel notre ancien menuisier... Sa douceur, son calme et son sourire étaient très appréciées de tous les habitants du village...



Jacques Bachevilliers, venu s'installer dans notre village dans les années 1970, avec sa femme Nicole, fut un fidèle animateur de notre Comité des Fêtes ...



Monique Goyhenèche, qui fut institutrice du village et conseillère municipale dans les années 1980... Ici, avec les filles de sa classe, pour une fête des écoles publiques...

1. Les dossiers du Conseil Municipal.

Budget 2019: stabilité et continuité...

A la mi-Avril, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année 2019... Ce moment revêt un caractère très important dans le calendrier de la gestion municipale, puisque c'est par cet acte, et cet acte seul, que le conseil municipal donne au Maire l'autorisation de dépenser l'argent de la commune, et indique la manière de l'utiliser.

Avant de voter ce budget, le conseil valide les dépenses et les recettes de l'année précédente à travers le compte administratif. Il constate ce qu'il reste sur les comptes afin d'intégrer cette somme dans le futur budget...

En 2018, la commune a reçu 133 306 euros en recettes de fonctionnement, à travers impôts, taxes, aides de l'état, et a dépensé 106 179 euros en salaires, indemnités des élus, entretien de voirie, réseaux et bâtiments, subventions aux associations, remboursement d'emprunts, cotisations à divers services départementaux.

Il y a donc 27 127 euros d'excédents... Que va-t-on faire de cet argent?

Rassurez-vous, il ne sert pas à payer des vacances sur les îles Baléares au Conseil Municipal, mais à alimenter le budget d'investissement afin de faire les travaux pour embellir la commune...

Alors comment a-t-on voté ce budget?

Et bien d'une façon assez sage, nous avons reconduit les mêmes dépenses qu'en 2018, d'autant que malgré quelques inquiétudes concernant les aides de l'état, celles-ci n'ont pas baissé par rapport à 2018, au contraire, elles sont en légère augmentation. Quant à l'exonération de la taxe d'habitation, elle a été intégralement compensée par l'état. Pour une fois que celui-ci tient sa promesse, rendons lui hommage pour son honnêteté...

Côté investissement, bien sûr un petit bas de laine et quelques subventions vont peut-être permettre de finaliser les projets en cours: finir d'aménager le cimetière, sécuriser la place de l'Eglise, continuer à moderniser notre Mairie...

Mais la fin du mandat approche et nous n'aurons peut-être pas le temps de mener à bien tous ces travaux...

Les charges scolaires: l'agglomération ne nous laisse pas le choix...

Nous n'en avons pas fini avec avec les rapports "délicats" que nous entretenons avec l'agglomération... Aujourd'hui, ce sont les charges scolaires qui sont source de problème et de tension... La commune de Villequier-Aumont, où sont scolarisés les enfants d'Ugny le Gay a décidé de transférer le financement de son école à la communauté d'agglomération. Pour financer cette dépense supplémentaire, la Communauté est en droit d'exiger des communes ce qu'elles dépensaient sur leur budget avant le transfert...

Celle-ci a donc invité le Conseil municipal d'Ugny le Gay à délibérer pour accepter la décision de la commune de Villequier-Aumont, et surtout de valider le montant des charges qu'elle va lui faire payer pour accueillir les élèves.

Et c'est là que c'est un peu dur à avaler...

Si le conseil accepte les termes de la délibération proposée par la CACTLF, la commune ne paiera que 350 euros par enfant. S'il refuse elle paiera 750 euros...

La situation est donc assez claire, et les conseillers n'ont guère eu le choix...

Ou plutôt si...

Ils auraient pu négocier l'accueil des enfants à l'école de Caumont pour éviter d'être "mis au pied du mur" par les décideurs intercommunaux. Mais les parents n'y étaient pas favorables et le conseil n'a pas voulu prendre une décision contre leur gré.

C'est aussi ça la démocratie...

Il faut enfin rappeler que les charges demandées aux communes ne sont pas calculées comme ça, "au pif"... On regarde ce que la commune a dépensé l'année précédente pour le service transféré, et c'est cette somme qui est demandée à la commune.

Si on regarde les charges scolaires versées en 2018, les charges scolaires se sont élevées à 3 150 euros. C'est donc cette somme que l'on devrait nous réclamer...

Ça s'est passé comme ça pour les ordures ménagères en 2004... Et personne n'a discuté cette règle sacro-sainte.

Nos amis de l'agglo semblent l'avoir oublié...

1. Les dossiers du Conseil Municipal (suite...).

Ordures ménagères: Charges à payer... La commune est déboutée...

Il y a maintenant plus de trois ans, la commune de Villequier-Aumont s'était émue des charges que lui faisait payer la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère concernant les déchets ménagers. Le Maire de Villequier-Aumont a donc attaqué celle-ci, arguant que les instances intercommunales tiraient bénéfice des taxes qu'elles imposent aux habitants et à leur commune alors que la loi l'interdit. En effet, le budget des ordures ménagères doit être équilibré, les recettes ne devant pas dépasser les dépenses. D'ailleurs, dès le départ de la prise en charge de ce service par la Communauté de communes, en 2004, la commune d'Ugny le Gay avait contesté le calcul des charges communales liées aux ordures ménagères, les jugeant trop inéquitables. Malheureusement elle avait été la seule, avec celle de Guivry, à contester cette décision...

C'est donc naturellement que le Conseil Municipal s'est porté solidaire de Villequier-Aumont et quelques autres communes pour attaquer cette décision au tribunal administratif et plaider notre cause. Hélas, la communauté d'agglomération a fait remarquer au tribunal que si le fonctionnement était en excédent, en ajoutant les dépenses d'investissement, les comptes étaient largement déficitaires. Le tribunal en a tenu compte et a débouté les communes plaignantes pour «absence de fondement juridique». Ce qui veut dire: «circulez, y'a rien à voir»... Il les a condamnées «aux dépens», chacune devant payer 500 euros à la communauté d'agglomération, qui viendront s'ajouter aux 7 000 euros que nous lui avons donnés en 2018...

L'agence de l'eau nous abandonne...

Cela avait bien commencé... Dès le début du mandat, en 2014, les choses s'étaient accélérées... Noréade, la régie du syndicat des Eaux du Nord, auquel la commune a transféré la compétence assainissement des eaux usées, s'était énergiquement emparé du problème... Réunion avec un représentant de l'agence de l'eau Seine Normandie, assemblée générale des habitants, calendrier des travaux, enfin bref, le grand jeu, avec à la clé la promesse d'un financement des travaux de 60% pour toutes les habitations... En nous certifiant que tout allait être bouclé pour l'année 2017! Nous sommes en Juin 2019, et à ce jour; les travaux n'ont toujours pas commencé...

Pire, dans leur nouveau programme d'action 2019-2024, et compte-tenu du « hold up » perpétré par l'état sur les redevances qui leur sont versées, **les agences de l'eau ont décidé de ne plus financer l'assainissement non-collectif!**

Où en est-on dans le déroulement de la procédure de mise aux normes de l'assainissement non-collectif à Ugny le Gay?... Après le contrôle de l'assainissement de chaque habitation du village, dans le courant de l'année 2016, et l'enquête publique diligentée fin 2018, le conseil d'administration du Siden-Sian a approuvé le zonage dans sa séance du 14 décembre 2018... Et puis plus rien...

Qui va nous aider aujourd'hui à payer les 10 000 euros que va coûter la mise aux normes de notre assainissement?... Peut-être l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, mais pour les revenus les plus modestes, l'état par le biais d'une réduction de TVA, et certaines banques avec un PTZ (prêt à taux zéro)?...

Et nous ne sommes pas au bout de nos peines car la loi NOTRe impose aux structures intercommunales de prendre la compétence «eau et assainissement» le 1er Janvier 2020... Comment va se passer ce transfert?

Dernière petite chose, tout ce «patacaisse» a été mis en branle par le Préfet de l'Aisne soi-disant parce nous polluons gravement le Hélot. Pourtant dans un document préparatoire au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Oise, un tableau récapitulant l'état de propreté des eaux indique «inconnu» pour le degré de pollution des eaux du Hélot! Alors pollué ou pas pollué, notre Hélot?...

2. La vie du village: projets & évènements.

La propreté du territoire: Comment trier nos déchets?...

Lors d'une réunion à la Mairie d'Ugny le Gay, nous avons reçu Madame l'ambassadrice du tri de la Communauté d'agglomération... Nous aurions pu imaginer qu'elle s'adresse directement aux citoyens de la commune, mais non, seuls les élus du Conseil municipal avaient été conviés... Aussi nous nous faisons un devoir de vous restituer le message de cette ambassadrice venue nous dispenser la bonne parole concernant le tri de nos déchets...

La première chose, c'est de prendre conscience de l'importance de ce geste indispensable qu'est le tri, pour la sauvegarde de notre planète et contre le gaspillage des ressources terrestres.

Ensuite, pour réduire les coûts de traitement que chaque citoyen paye à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il faut adopter les bons gestes afin que le tri soit le plus efficace possible: _bien réfléchir lorsque l'on jette, afin de ne pas jeter dans la poubelle des déchets ultimes ce qui est recyclable, et ne pas mettre dans le sac jaune ce qui n'a rien à y faire. Car, si l'on se trompe pour un déchet, c'est tout le sac qui est bon à jeter... Un guide a été édité à ce sujet par l'agglomération. Nous l'avons inséré au milieu de ce numéro.

Désormais, les encombrants ne seront plus ramassés. Les habitants devront les porter eux-même dans une des trois déchetteries que compte notre territoire.

Ayant écouté notre interlocutrice, nous lui avons tout de même fait remarquer que ce n'était pas les habitants des campagnes qui produisaient le maximum d'ordures. Les fermenticides, notamment, ne se retrouvaient que très rarement dans les poubelles, mais bien souvent dans un bac à compost, ou dans le poulailler pour servir de déjeuner à nos gallinacés...

La propreté du territoire... Les trottoirs...



Des trottoirs bien entretenus par les riverains, ça fait quand même un joli village...

Le Conseil Municipal a débattu longuement de l'entretien des trottoirs dans notre commune... Lors de ce débat, il a été rappelé, que chaque riverain avait le devoir d'entretenir la partie du trottoir devant sa propriété... Seules les parties du village aux abords desquelles il n'y a pas de maison seraient faites par l'employé Municipal (celui-ci ne peut pas tout faire)...

Merci pour votre esprit citoyen, et bravo à ceux qui entretiennent le devant de leur propriété, et parfois bien au delà!

La propreté du territoire... Attention aux chardons...



Les chardons sont des plantes magnifiques, mais hélas très envahissantes. Alors si d'aventure, vous en voyez sur votre propriété, s'il vous plaît, détruisez-les car lorsqu'ils montent en graines, celles-ci vont envahir le territoire. **Et c'est une espèce très invasive!**

2. La vie du village: projets & évènements (suite...).



Les voeux du Maire 2019...



Comme tous les ans, la nouvelle année est l'occasion pour notre Maire de dresser un bilan des projets municipaux, passés et à venir... C'est devant une assemblée nombreuse, entourée de son Conseil Municipal et de beaucoup de d'élus du territoire que notre premier magistrat s'est confronté à cet exercice... Elle a évoqué les travaux du cimetière, les projets à venir, mise en sécurité de la place de l'église, pose de la fibre optique, entretien du village... Et, bien entendu, elle a souhaité à tous les habitants bonne et heureuse année....

La Fête du village: les 6, 7 et 8 Juillet 2019...

Samedi 6 Juillet:

À 20 heures, repas dansant et karaoké... Le repas est proposé à 18 euros: au menu, apéro, couscous, fromage et dessert... Tarif pour les enfants de 8 à 12 ans: 10 euros. Gratuit pour les enfant de moins de huit ans... Boissons en sus...

Dimanche 7 Juillet:

Brocante de 8 à 18 heures... Emplacement gratuit, buvette et restauration sur place...

Lundi 8 Juillet:

À 14 heures 30, concours de pétanque, ouvert à tout public... À 17 heures tirage de la tombola, et tours de manège gratuits pour les enfants et petit-enfants des habitants du village...

Venez nombreux!

Le départ en retraite de Martine...



Il y avait beaucoup de monde au départ en retraite de Martine LELONG. Parents, amis, élus, tous avaient à cœur de rendre hommage à cette figure du village, qui, pendant plus d'un quart de siècle, s'est occupé sans relâche et avec beaucoup d'énergie et d'enthousiasme de la propriété de la Mairie...

En reprenant le flambeau de sa maman Marguerite, Martine a été une auxiliaire précieuse pour les Maires et les secrétaires de Mairie avec qui elle a collaboré.

Nous lui souhaitons tous une bonne retraite, et nous la remercions de son dévouement à la cause municipale!...



Martine, entourée des deux Maires et secrétaires de Mairie avec qui elle a collaboré durant ces 24 dernières années...

3. La vie du village: Comité des fêtes & CCAS.

Les voeux du nouvel an avec le Comité des Fêtes...



C'est maintenant une tradition, après les voeux conjoints du Maire et de la Présidente du Comité des Fêtes, chacun est invité à participer à un repas partage afin de poursuivre ce moment ô combien agréable de la nouvelle année. L'année 2019 n'a pas dérogé à la règle, et une trentaine de personnes se sont retrouvées dans la salle des Fêtes pour passer l'après-midi ensemble et déguster toutes les bonnes choses que chaque participant(e) avait concoctées.

Une initiative qui resserre encore un peu plus les liens d'amitié, de solidarité et de partage, qui sont le ciment de notre capacité à vivre ensemble et à former une communauté soudée et harmonieuse.

16 Mars, Soirée jeux ...



Beau succès de la soirée Jeux de Société organisée avec la participation amicale du Club Multijeux Chaunois et de ses animateurs Cédric et Kevin.

Une trentaine de participants, petits et grands, ont pu faire le plein de réflexion mais aussi de divertissement à partir d'un vaste choix de jeux.

Stratégie, réflexion et convivialité ont fait bon ménage avant et après une dégustation de savoureux amuse-bouches et croquemonsieur concoctés par la présidente du comité.

Le repas des seniors...



Comme tous les ans maintenant, le Centre Communal d'Action Sociale, plus connu sous le nom de CCAS, offre aux seniors du village un repas pour inaugurer la nouvelle année.



C'est l'occasion, pour nos anciens, de se souhaiter la bonne année, et de se raconter les petits potins du village... Grand moment de convivialité donc, agrémenté par le «show» d'un animateur chanteur, Serge, qui a bien entretenu l'ambiance, avec ces chansons, ses histoires drôles et sa musique... Les convives n'ont pas été en reste, puisque chacun était invité à pousser la chansonnette au cours d'un karaoké endiablé...

Et puis tard dans l'après-midi, on a tiré les reines et les rois en dégustant la galette... Cette année c'est Jacqueline que le sort a élue, avec beaucoup d'autres bien sûr! Rendez-vous est donné en 2020 pour ces moments de retrouvailles avec une surprise pour la dernière année du mandat!

6 Avril, Après-midi belote...



Ce fut une après midi bien encartée dans la tradition ludique de printemps...

Certes les Ugniens n'étaient pas majoritaires, mais les visiteurs "outre- hélot" ont apprécié la convivialité des lieux d'autant que tous sont repartis avec un cadeau.

Merci au Comité des Fêtes de continuer à organiser courageusement cette animation malgré le peu de participation des habitants.

3. La vie du village: Comité des fêtes & CCAS.

8 Avril, Randonnée pédestre...



Quelle belle randonnée de printemps en ce dimanche d'avril dans la Vallée d'Or qui porte bien son nom. Paysages et senteurs multiples, sentiers de plaine, sous-bois tout en pervenches et anémones, un spectacle différent à chaque pas. Une bonne vingtaine de participants sur une dizaine de km tout autour du village et un réconfort à l'arrivée avec saucisses, merguez et compagnies sucrées.

27 Avril, Soirée Johnny... Beau spectacle et belle ambiance.



Quelle soirée!!!

Depuis la soirée «Chippendale» de 2010, le Comité des Fêtes n'était pas revenu dans la salle de Caumont... C'était donc un sacré défi d'organiser ce spectacle, mais c'est sûr, cette soirée «Johnny» a tenu toutes ses promesses. Le clone de notre Johnny National a tenu toutes ses promesses et comme promis a «mis le feu» à tout l'auditoire, bien secondé, il faut bien le dire, par des musiciens d'une grande qualité.

Bravo aux organisateurs!

17 Avril, Course au trésor...



La traditionnelle course au trésor eut lieu à proximité de Pâques dans le cadre de l'ancien jeu d'arc et de la fontaine Saint-Martin. Les enfants sont partis à la recherche des œufs dissimulés au bord des chemins et sous quelques halliers.

Après de nombreux aller-retour, l'ensemble de la cueillette a été partagée équitablement. Les dégustations ont bien sûr été autorisées avec modération en complément des gâteaux et des boissons rafraîchissantes. Un moment bien agréable partagé avec les enfants et un soleil généreux.

27 Mai, Fête des Mères...

C'est toujours un grand plaisir pour le Comité des Fêtes d'aller à la rencontre des mamans lors de la Fête des Mères, non seulement pour leur offrir une jolie composition florale, mais aussi pour donner du temps aux rencontres, aux discussions, aux échanges.

Christian,
Jean-Louis,
Joël et Pierre
auront
apprécié tout
au long de la
journée
l'accueil qui
leur a été
réservé.
Merci à ceux
et celles qui
nous ont si
gentiment
ouvert leur
porte!



3. La vie du village: Comité des fêtes & CCAS.

2 Juin, Fêtes de Rabelais...



Après les « Cromugniens » de l'an dernier, le Comité des Fêtes a choisi le thème des marins, plus proche de nous avec des costumes revisités et réalisés par la présidente Elisabeth.

Tout un ensemble composé dans la bonne humeur sur un fond musical de circonstance qui sentait bon la mer, avec toujours ce brin d'humour souhaité par les membres du comité.

Beaucoup d'applaudissements et de sourires auront récompensé les marins et « marines » soucieux d'apporter une vraie convivialité parsemée d'une touche rabelaisienne dans ses contacts avec les spectateurs.

Cantons... Chante, Bientôt à Ugny le Gay...



A la fin du mois de Juillet, le Samedi 27, Ugny le Gay accueille une des soirées du festival "Cantons Chante", financée par l'agglomération Chauny Tergnier La Fère et le Conseil Départemental de l'Aisne...
Début du concert à 20 heures.
Et bien sûr, le Comité des Fêtes propose buvette et restauration toute la soirée...
Réservez-donc cette soirée pour laquelle nous vous attendons nombreux!

4. Avis du Maire, *officier de police judiciaire*.

Chers concitoyens,

Plusieurs personnes ont fait part à Mme le Maire d'une recrudescence de chats errants dans la commune.

Je vous rappelle donc les termes de la loi, que bien entendu, nul n'est censé ignorer.

Article I 211-23 du Code Pénal:

Article L.211-25 du Code Pénal.
Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

Bref, votre chat est dans le jardin du voisin et tout le monde sait à qui il est, le chat étant un animal domestique et non un nuisible, il est interdit de lui faire du mal.

Voir l'**article R 654-1 du code pénal** sur les mauvais traitements sur un animal domestique ou apprivoisé.

domestique ou apprivoisé.
Un petit conseil... Les chats n'aiment pas le bruit (les voisins non plus). Chassez Minet en tapant sur une boite, il finira par éviter ce territoire peu paisible. Et si votre voisin indélicat va se plaindre, vous pourrez lui expliquer votre point de vue. Et n'oubliez pas, l'irresponsable, c'est le propriétaire du chat, pas le chat ! Ne vous trompez pas de cible.

Merci pour Minet!